Logo CFDT

Questions Réponses numéro 12

Questions Réponses numéro 12

Question : Lors d’une formation obligatoire sur le site Maillot, des vendeurs se sont vu refuser la subvention au restaurant d’entreprise, malgré la présentation de leur carte professionnelle et du mail leur confirmant leur subvention. Ils ont égale-ment dû payer une majoration de 10€ en tant que « personne externe ». Pourquoi ? Quelle est la procédure pour que ce type de dysfonctionnement ne se re-produise pas ?
Pour pouvoir bénéficier d’un repas au tarif salarié dans les RIE, les salariés doivent avoir réceptionné leur carte professionnelle dans l’application « Ma carte » accessible sur mon GASSI.

Documents
Questions Réponses numéro 12